



## CONCOURS TALENTS DE LA CREATION D'ENTREPRISE

### Catégorie « Economie Sociale »

#### Qui peut concourir ?

Des groupements de personnes, quel que soit leur âge, résidant en France et développant une activité économique dans le cadre d'une structure de l'économie sociale : coopérative, mutuelle, association, structure d'insertion par l'activité économique.

#### Critères d'éligibilité :

- création de l'entreprise ou de l'activité (prise en compte de la date de dépôt des statuts) **entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 31 mars 2012,**
- avoir bénéficié d'un accompagnement pour le montage du projet (BGE ou tout autre réseau d'appui à la création d'entreprise).

Les candidats ne peuvent présenter qu'un seul projet. Un projet peut être porté par plusieurs personnes physiques dont une seule peut être la représentante au concours Talents.

#### Critères d'évaluation :

La sélection des candidatures s'opère sur la base des éléments suivants :

- parcours et qualité entrepreneuriale des personnes associées au projet
- utilité sociale du projet
- dimension collective du projet
- concept innovant ou développement innovant d'un concept existant
- qualité du montage et de la conduite du projet
- capacité à pérenniser l'activité et les emplois
- viabilité économique du projet.

#### Comment participer ?

- Remplir un formulaire d'inscription, en ligne sur le site [www.concours-talents.com](http://www.concours-talents.com)
- Clôture automatique des inscriptions le 30 avril à minuit.

#### Informations et contacts :

Tél. 01 53 34 12 90  
[info@concours-talents.com](mailto:info@concours-talents.com)  
[www.concours-talents.com](http://www.concours-talents.com)